

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

CANTON DE BRUAY  
LABUISSIERE

**DATE DE CONVOCATION**  
**24/11/2025**

**SEANCE DU**  
**01/12/2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE :17**  
**PRESENTS : 14**  
**VOTANTS : 15**

**N° 035-2025**

**OBJET :**

Convention de partenariat  
« ANCV » Séniors en vacances

Ville d'HOUDAIN  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures minutes ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale 5, place de la Marne sous la Présidence de Mme Marie-Thérèse Rojewski.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Mme Isabelle Ruckebusch, Mme Marie-Thérèse Rojewski, Mme Amélie Przybyla, Mme Claudine Emery, Mme Yvette Cazin, Mr Bernard Maisnil, Mr Christophe Laurantiaux, Mme Michèle Capron, Monsieur Gilbert Viron, Monsieur Claude Bouchez, Mme Claudine Hannebique, Mr Jerry Maisnil, Madame Geneviève Clément, Mme Sylvie Joly.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE AYANT DONNEE PROCURATION :**

Madame Cathy Boez.

**ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES :**

Mme Pascale Hourriez, Mme Elodie Bedu.

L'Agence Nationale pour les Chèques-vacances (A.N.C.V.) est un établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'A.N.C.V. est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'agence a mis en place, depuis 2007, le programme Seniors en Vacances. Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont, la plupart du temps, exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Pour ce faire, l'A.N.C.V. s'adresse à des structures telles que des caisses de retraite complémentaire, des organismes caritatifs, des collectivités ou des C.C.A.S., qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projets ».

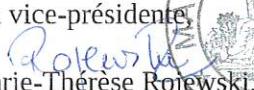
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE :**

L'exposé de sa Vice- Présidente entendu ;

A l'unanimité, A la majorité,

**Autorise**

Madame la présidente ou sa représentante à signer la convention de partenariat avec l'ANCV, dans le cadre du dispositif « Séjour séniors en vacances 2026. »

La vice-présidente,  
  
Marie-Thérèse Rojewski  
  
**REÇU EN PREFECTURE**  
le 05/12/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-062-266204577-20251201-035\_2025-DE